



**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 17 MAI 2010 – 19 HEURES
Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN
--oOo--
COLLEGE COLLECTE**

Nombre de délégués en exercice : 31

Présents : 21

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MME. Claude PELAT, MM. Alain DELOUZE, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY et Vincent CASTAGNEDE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MME. Carine SOURGEN, MM. Jean-Pierre FROUSTEY, Lucien MOUGIN, Philippe BARBE, Max BANQUET, Jean-Louis GAC, Francis MAGNALDI et Jacques LAMOTHE,

ESOURCE : Monsieur Robert DROUHAULT,

LABOUHEYRE : MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

MEZOS : Monsieur Jean-Michel DUBROCA.

Absents excusés : 10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Muriel CARRERE, MM. Daniel PONS, Patrick SOUBIELLE, Jean-Marc STEFENELLO, Bernard LAINE, Thierry RAMEAU et Guy ROUMEGOUS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES. Christine DUMEN, Martine TREZZY,

LIPOSTHEY : Monsieur Christian HARAMBAT.

Secrétaire de séance : Madame Carine SOURGEN.

Monsieur Axel FRANK, Correspondant SUD OUEST.

Madame Monique QUEYRENS, Receveur Syndical.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur GUEDO fait part de la démission de Monsieur BRUSTIS pour raison de santé. Il transmet aux délégués les remerciements de Monsieur BRUSTIS pour les deux ans passés au sein du Comité Syndical.

Le compte rendu de la séance du 15 Mars 2010 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Point n° 1 : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'entretien des points tri – poste allégé

Monsieur GUEDO informe ses collègues que le gardien de la déchetterie de Saint Paul-en-Born a été en arrêt pour une rechute d'un accident de travail du 25 Mai 2009 au 31 Mars 2010. Il avait également été en arrêt du 21 Juin 2008 au 5 Novembre 2008.

Après différentes expertises et passages en commission de réforme puis, dernièrement, visite devant le médecin du service prévention et médecine du Centre de Gestion (médecine professionnelle), le poste de gardien de déchetterie a été déclaré inadapté compte tenu du handicap de l'agent. L'agent est apte à reprendre le travail sur un poste allégé. Le poste de gardien de déchetterie est totalement contre indiqué et ne peut être aménagé.

Monsieur GUEDO propose de créer un poste d'agent d'entretien des points tri (adjoint technique de 2^e classe) pour doubler le poste actuel compte tenu du nombre croissant des points : 120 actuellement pour 70 au lancement de la collecte sélective. (l'agent travaillerait l'après-midi de 12 h à 19 h, lundi, mardi, mercredi, vendredi et le matin de 7 h à 14 h 30 le samedi. Jeudi et Dimanche : jours de repos). Le poste serait allégé : pas de soulèvement de charges supérieures à 10 kg, pas de torsion.

Actuellement, il n'y a pas de nettoyage le samedi. Ce nouvel emploi améliorerait le service notamment pour l'entretien des points « chauds » : grandes surfaces toute l'année, campings en saison.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Augmentation du temps de travail du poste de gardien de la déchetterie de BIAS : passage de 17 h 30 à 24 h 30

Monsieur GUEDO informe le Comité que du fait du renouvellement de la mise en disponibilité pour convenances personnelles du gardien de la déchetterie de Mézos, dont le poste se partage entre 19 h 30 à Mézos, 7 h à Mimizan et 7 h à Biscarrosse (depuis l'ouverture 6 j/7 de ces 2 sites), il y a possibilité d'augmenter le temps de travail du gardien de la déchetterie de Bias. En effet, celui-ci travaille 17 h 30 à Bias, les lundi, mercredi, vendredi et samedi et accomplit 7 h complémentaires toutes les semaines le mardi à Mimizan.

Augmenter son temps de travail de 17 h 30 par semaine à 24 h 30 permet de régulariser cette situation. Monsieur SAUBADU, gardien de la déchetterie de Bias est d'accord. Après avis favorable du CTP et sollicité à son tour, le Comité Syndical vote ce point à l'unanimité.

Point n° 3 : Création de 4 postes d'agents de maîtrise pour la promotion interne

Monsieur GUEDO indique à ses collègues que 4 adjoints techniques principaux de 2^e classe ont été inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise après Commission Administrative Paritaire du 06 Avril 2010.

Il propose de créer les 4 postes correspondants. Les crédits ouverts au Budget sont suffisants. Monsieur GUEDO rappelle qu'il ne s'agit pas de recrutement mais de l'évolution des agents dans leur carrière. Il précise que les postes actuels seront supprimés quand la nomination sera effectuée.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 4 : Prise en charge de la visite médicale de validité des permis poids lourds

Monsieur GUEDO informe ses collègues que la visite médicale pour valider les permis C et EC des agents titulaires dans le cadre de leur travail est obligatoire tous les 5 ans. Elle est à la charge de l'agent, la sécurité sociale ne rembourse pas cette visite.

Tous les syndicats de collecte des ordures ménagères prennent en charge cette dépense.

Monsieur GUEDO propose que le SIVOM prenne en charge la visite médicale pour les agents titulaires en payant directement le médecin agréé. Ainsi les agents ne font pas l'avance.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 5 : Création d'un contrat accompagnement dans l'emploi pour l'optimisation du fichier des redevables

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, le SIVOM, en tant que collectivité territoriale peut conclure un CAE, aidé à 95 % par l'État et exonéré de cotisations patronales de sécurité sociale.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil général.

La durée est comprise entre 6 mois et 24 mois. La durée de travail minimale est de 20 h par semaine.

Monsieur GUEDO propose à ses collègues de créer un emploi dans les conditions ci-dessus, à compter du 1^{er} Juillet 2010 pour une durée de 8 mois afin d'optimiser le fichier des redevables :

- Recherche des redevables en collaboration avec les communes,
- « Toilettage » du fichier (coordonnées bancaires, rédaction correcte des adresses, orthographe,...), avant la mise en place du logiciel de gestion des redevables.

Monsieur LAVIELLE demande les perspectives d'emploi pour cette personne après le CAE. Monsieur GUEDO répond que le contrat pourra être prolongé jusqu'à 24 mois. Dans l'immédiat, l'embauche n'est pas prévue, il faudra voir si le travail la justifie. Monsieur LAMOTHE estime que si cette personne trouve beaucoup de redevables et augmente ainsi les recettes du Syndicat, elle peut être valablement embauchée.

Monsieur FROUSTEY demande où en est la convention de mise à disposition d'un technicien informatique avec la Mairie de Mimizan. Monsieur GUEDO indique qu'il y a un problème administratif sur la convention. Mais elle va se concrétiser très prochainement.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 6 : Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service médecine année 2010

Monsieur GUEDO soumet à ses collègues l'avenant n°1 à la convention du service médecine du Centre de Gestion. Il fait état d'une hausse des tarifs de 5.00 % pour tous les agents, soit 55.65 € par agent.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n° 7 : Demande de la Société EO2 de prolonger la durée de la convention de traitement des déchets verts

La société EO2 souhaite prolonger la durée de la convention de traitement des déchets verts initialement conclue jusqu'au 31 Décembre 2013. Il souhaite la prolonger pour une durée de 5 ans (du 1/01/2014 au 31/12/2018), compte tenu des investissements déjà consentis par EO2, et compte tenu du retard des autorisations administratives pour la construction de l'usine d'EO2.

Monsieur GUEDO rappelle à ses collègues que les déchets verts deviennent de plus en plus des déchets marchands, qu'actuellement le SIVOM livre gratuitement ses déchets verts à EO2.

Monsieur GUEDO indique à ses collègues que le Bureau Syndical est favorable à la prolongation de la convention, sous réserve que EO2 s'engage à participer au coût du transport des déchets verts bruts supporté par le SIVOM, estimé à 80 000 € H.T. par an.

Le Comité Syndical suit l'avis du Bureau et autorise Monsieur GUEDO à signer la convention de prolongation.

Point n° 8 : Fermeture du point propreté d'ESCOURCE

Monsieur GUEDO propose de supprimer le point propreté d'Escource compte tenu du manque de civisme des usagers : une caravane a été trouvée dans la benne à incinérables au cours du dernier enlèvement. La dernière rotation aurait lieu le week-end du 11 au 14 Juin 2010.

De plus, compte tenu des résultats de l'étude d'optimisation de gestion des déchets réalisée par le cabinet d'études SYNTHECO, il est impossible d'ouvrir une 14^e déchetterie sur le territoire du SIVOM. En effet, l'étude montre que 4 sont déjà superflues.

Monsieur GUEDO indique à ses collègues que les habitants d'Escource ont la possibilité de fréquenter la déchetterie :

- de Labouheyre ouverte 3 jours par semaine (lundi, mercredi, samedi),
- de Luë ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi matins,
- de Saint Paul-en-Born ouverte 5 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi),
- de Mimizan ouverte 6 jours : du lundi ou samedi.

Monsieur GUEDO propose de :

- Fermer le point propreté d'Escource,

- Restituer le terrain qui avait été mis à la disposition du SIVOM par convention avec la commune d'Escource pour la construction de la déchetterie,
- Détruire la dalle, si Escource n'en a pas l'utilité.

Le point est adopté à l'unanimité.

Questions diverses.-

Monsieur LAVIELLE demande quelles sont les démarches à suivre pour ajouter un bac à ordures ménagères dans un quartier déjà desservi mais posant des problèmes de manœuvre. Monsieur GUEDO indique qu'il faut faire un courrier avec l'adresse de mise en place. Ensuite, les agents du SIVOM se déplaceront sur place pour étudier la situation et la possibilité de faire demi-tour.

Monsieur GUEDO informe ses collègues que le rythme de travail des rippeurs a été modifié : des tournées d'après-midi sont effectuées pour permettre un vieillissement prématuré de 2 bennes. Ainsi le parc est mieux géré. Ce planning a été validé par le Comité Technique Paritaire et ne s'appliquera pas en saison.

Monsieur BARBE informe ses collègues que la Journée Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique aura lieu le 26 Septembre 2010. Il souhaite que les élus se mobilisent pour cet événement.

La séance est levée à 19 h 30.